

Rapport n°11

Accunsentu per u pianu di finanziamentu relativu à u ristoru di a faccità di u paviglione di i Nobili Dodeci

Approbation du plan de financement relatif à la restauration de la façade du pavillon des Nobles Douze

Le 25 juillet 2017, le Conseil Municipal de la Ville de Bastia a approuvé, à l'unanimité, l'opération et le plan de financement relatifs à la restauration de la façade du pavillon des Nobles Douze pour un montant éligible estimé à 420 000 € HT.

Après avoir été destinataire d'un arrêté attributif de subvention de la part de la Collectivité de Corse à hauteur de 40% de la dépense éligible estimée, la Ville n'a certifié que 24 984,03 € de factures pour un montant de subvention perçu de 9 993,61 €.

En effet, des contingences matérielles ont engendré un ralentissement du déroulé du projet: après un refus de permis de construire, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a émis le souhait que la restauration se déroule en deux temps avec, dans une première phase, un dégagement de l'ensemble du décor permettant un arbitrage sur la teneur de la restitution du décor à adopter par la suite. Cette méthodologie a d'ailleurs été validée par le Conseil des Sites en sa formation du patrimoine et de l'architecture dans sa séance du 05 juin 2019.

Cette demande a engendré de nouvelles procédures administratives (avenant au marché de maîtrise d'œuvre, réestimation du coût des travaux) qui ont été fortement retardées par le contexte COVID.

Plus récemment, en mai 2024, l'Inspection Générale des Monuments Historiques, venue à Bastia en tournée d'inspection, a demandé une modification du projet avec un retour au dépôt du permis de construire en un seul temps.

L'ensemble de ces événements, en ralentissant les certifications, a entraîné une caducité de l'arrêté attributif de subvention.

En parallèle, ils ont conduit la Ville à réétudier le projet: sa réalisation a été repensée et modifiée, et la dépense éligible réestimée.

Aussi, conformément aux dispositions en vigueur dans le règlement des aides au patrimoine concernant le patrimoine immobilier protégé au titre des Monuments Historiques (monument inscrit), une demande de subvention accompagnée de son plan de financement a été proposée comme suit :

«Restauration de la façade du pavillon des Nobles Douze» :

• Coût total estimé	:	533 825,20 € HT
- Travaux : 472 240 €		
- Maîtrise d'œuvre de 10,5% :49 585,20 €		
- Missions SPS, CT et imprévus : 12 000 €		
- CDC (40%)	:	213 530,08 € HT
- Autofinancement (60%)	:	320 295,12 € HT

Notons qu'ultérieurement, ce plan de financement pourrait être optimisé grâce à une participation du FEDER sur l'axe OS 4.6 (tourisme durable).

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'opération de restauration du Pavillon des Nobles Douze et son plan de financement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant à ces opérations.